



COMMUNICATEUR CIVIQUE

Le communicateur civique est un membre ordinaire du SPUL. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeurs et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Printemps 2014 – Numéro 36



Séance du 1er avril 2014 du Conseil universitaire

« *Il est assez acrobatique de faire des budgets, aujourd'hui* » – **Éric Bauce**

Le vice-recteur exécutif et au développement, le professeur Éric Bauce, a introduit le projet de budget 2014-2015 par une telle boutade de circonstance à propos du défi que représente de nos jours l'élaboration d'un budget de fonctionnement dans les universités. Celui de l'Université Laval atteint l'équilibre des revenus et des dépenses de l'ordre de 640 838 M\$ en tenant compte des compressions de 18 M\$ en 2012-2013 et en 2013-2014 effectuées par le gouvernement ainsi que des contributions de 12,4 M\$ versés pour les déficits des régimes de retraite. Il a par ailleurs réaffirmé l'engagement de la direction de l'université d'engager 40 nouveaux professeurs et professeurs «*en raison de la hausse de l'effectif étudiant de 2 %*» et d'en remplacer 40 autres à la suite des prises de retraites équivalentes, engagement consigné dans ce prochain budget.

La vice-rectrice à l'administration et aux finances, Mme Josée Germain, a passé en revue d'une manière éclairante les principales données budgétaires en comparaison avec celles du budget de 2013-2014. Elle fut d'ailleurs aidée dans ses explications par un document à la facture visuelle dynamique et au contenu fort précis et détaillé comme celui de l'an dernier. À la suite des propos du vice-recteur Bauce concernant l'interdisciplinarité, elle a précisé qu'un montant de 500 K\$ a été prévu pour encourager des initiatives en ce sens.

Interrogée par la professeure Florence Piron (Lettres et sciences humaines), elle a explicité la règle d'écriture comptable appliquée dans le premier tableau des données budgétaires sur 'les revenus et les dépenses de fonctionnement 2014-2015', clarification qui confirmait à tout non-initié l'atteinte de l'équilibre budgétaire proclamée dans les 'Faits saillants' du document. Grâce à une nouvelle question de la professeure Piron adressée cette fois-ci à Éric Bauce, celui-ci a reconnu qu'une quarantaine de logiciels libres étaient utilisés dans les diverses unités de l'université et qu'il souhaitait accroître cet usage sous réserve de résoudre certains problèmes qu'ils peuvent poser à la sécurité «*des grosses banques de données*».

Quant au professeur Robert Lagacé de retour récemment comme délégué de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, il a voulu connaître de la vice-rectrice Germain «*les modalités de dépense des montants inscrits dans la colonne 'Déficit d'entretien accumulé' du Tableau 19*». Cette dernière a simplement répondu qu'il s'agissait de montants «*pour pallier la vétusté des immeubles*». Interrogé sur le sujet après la séance du CU, le directeur du Service des immeubles, M. Claude Desaulniers qui accompagnait la vice-rectrice, a précisé que «*Ce que vous retrouvez dans cette colonne, ce sont les montants minimaux qu'il faut prévoir à même les enveloppes budgétaires 2014-2015 afin de réaliser les prochaines phases de travaux destinés aux projets majeurs de rénovation*». À titre d'exemple, un montant de 3 M\$ est prévu pour la rénovation du pavillon Jean-Charles-Bonenfant. Ainsi, une somme globale de 28 M\$ est inscrite à cette fin dans le budget.

Les membres du CU ont autorisé la création d'un nouveau programme de maîtrise en droit notarial en partenariat avec les Facultés de droit de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université d'Ottawa et de la Chambre des notaires du Québec. Ce programme a pour objectif de réactualiser la formation offerte aux personnes aspirant à l'exercice de la profession notariale. La professeure Eugénie Brouillette, doyenne de la Faculté de droit, a expliqué que les facultés concernées ont été amenées à collaborer à ce projet novateur en raison de «*la difficulté des programmes existants à transposer la formation théorique dans la pratique professionnelle*». À ce propos, le nouveau programme retient, entre autres, les deux objectifs suivants: premièrement, maîtriser les habiletés requises en faisant preuve de minutie et de rigueur, en adoptant des méthodes de travail efficaces et en utilisant son temps judicieusement; deuxièmement, promouvoir et appliquer une approche préventive en insérant, dans l'acte notarié, des clauses permettant de recourir à des modes alternatifs de prévention et de règlements des différends tels que la médiation.

La professeure Diane Parent de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, présupposant que certains cours préparent mieux que d'autres au notariat, a voulu savoir si «*les étudiantes et les étudiants seraient informés du cheminement qui leur correspond*». À la suite de quoi la doyenne de Droit a répondu qu'ils le seraient sans aucun doute en précisant que cinq cours faisaient partie de ce cheminement. Enfin, le nouveau programme devra obtenir les approbations usuelles du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) lequel a remplacé la défunte CREPUQ et celles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Comme la Faculté de droit, de concert avec ses facultés partenaires, veut que ce programme entre en vigueur à la session d'automne 2014, un membre, délégué du personnel administratif professionnel, a soulevé des doutes sur cet optimisme quant au délai anticipé de ces approbations. Le vice-recteur Bernard Garnier, rappelant que ce dossier «*était le premier qu'il avait eu à examiner lors de son entrée en fonction en juillet 2007*», a rassuré le délégué en révélant que des contacts avaient été pris à cette fin avec les instances concernées. Le programme débutera bien à la session d'automne 2014 dans toutes les facultés impliquées même si les approbations requises seront sans doute obtenues à la fin de celle-ci plutôt qu'au début.

BRÈVES

- Un nouveau programme de baccalauréat intégré en informatique et gestion a été créé. Il a donné lieu à un échange d'information entre la professeure Florence Piron et le doyen de la Faculté des sciences et de génie, le professeur André Darveau, au sujet des stages de ce nouveau programme. La professeure Piron lui a posé la question suivante: «*Ce programme est de 90 crédits. Mais les étudiants doivent aussi faire en plus un stage de 9 crédits, tel qu'indiqué dans un encadré de la page 14 du dossier. Ce stage, «Sigma +», est rémunéré, mais, en plus, une bourse de la Faculté rembourse les droits de scolarité des étudiants qui s'y inscrivent. Ces stages d'aide à l'employabilité font-ils partie du programme? Pourquoi sont-ils gratuits pour les étudiants, alors qu'ils sont rémunérés?*»

Le doyen Darveau a alors hésité à donner une explication à la déléguée prétextant qu'une séance antérieure du CU aurait «*discuté de cette question*». Nullement convaincue de la chose, la professeure Piron a estimé que le programme devait être approuvé séance tenante; ce qui la justifiait de poser cette question. Le doyen Darveau a alors reconnu que la majeure partie des frais de scolarité encourus par les stagiaires payés leur était remboursée à titre de bourse.

- Le programme de baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire a été évalué par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes. Ce dernier a fait huit recommandations majeures, lesquelles ont été commentées par le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, le professeur Marcel Monette. Il a donné des explications particulièrement sur la faisabilité de certains d'entre elles assurant les membres du CU qu'elles seront tout de même prises en haute considération par sa faculté, si cela n'est déjà fait.

- Le professeur Michel Sasseville (Philosophie) a contesté la distinction faite dans le dossier d'évaluation entre la notion de pédagogie universitaire et la pédagogie scolaire au primaire. Le doyen Monette a justifié cette distinction en se basant particulièrement sur le nombre d'étudiants dans les cours universitaires par rapport à celui des élèves dans les cours du niveau primaire. Enfin, la professeure Diane Parent a évoqué l'hypothèse que les conditions d'admission pourraient être une voie de solution aux problèmes reliés à la relative qualité des candidatures étudiantes pour ce programme de baccalauréat.

Jacques Rivet, cc

Journée d'étude

Le numérique et les sciences humaines

La Faculté des lettres et des sciences humaines a récemment organisé «Une journée d'étude sur les technologies numériques et les sciences humaines» à laquelle ont pris part les professeures Martine Cardin, Francine Charest et les professeurs René Audet, Maxime Coulombe, Robert Faguy, Guillaume Latzko-Toth et Guillaume Pinson. Une vingtaine de personnes se sont jointes à leur réflexion et sont intervenues à leur tour pour y participer et la prolonger. Quelques idées originales ont surgi de ces échanges de vue lesquelles sont succinctement présentées ici sous forme de «notes instantanées». -JR

NOTES INSTANTANÉES



Maxime COULOMBE : «Le développement des nouvelles technologies fascine, car elles paraissent nous proposer un univers désormais plus clair, plus rapide et plus fonctionnel. Pourtant, elles emportent avec elles une trainée d'impensés : dans quelle mesure impliquent-elles une transformation de la subjectivité, une transformation du vivre ensemble ? Pensons à la division de l'attention qu'impliquent les nouvelles technologies de l'information, ou à cette vitesse, cette urgence qui tend à simplifier la pensée. Nous sommes emportés dans un mouvement technologique qui, de nous séduire et de nous apparaître à la fois inéluctable, tend à nous faire oublier de réfléchir. Je crois donc que les mots de Paul Virilio sont encore on ne peut plus justes : la seule posture possible face au développement des nouvelles technologies est une posture de prudence, et donc de critique.»



Martine CARDIN : «Le numérique génère des assemblages multimédias et multiformes où s'estompent les distinctions entre le matériel et l'immatériel, l'individuel et le collectif, le privé et le public, l'oral, l'écrit et le visuel. Cela pose des défis archaïques importants, car il faut assurer l'intégrité d'un objet reconfigurable, souple et évanescent. Contrôler le support pour prévenir l'altération ne suffit plus. Désormais, il faut stabiliser des données, contrer l'obsolescence technologique et capturer des métadonnées pour garantir l'intelligibilité documentaire. Cela fait notamment en sorte que tous ceux qui créent ou manipulent des documents héritent d'une part de responsabilité dans le maintien de l'authenticité des archives. De même, les nouvelles pratiques d'exploitation induites par le numérique exigent une plus grande concertation entre tous les acteurs professionnels du monde documentaire.»



Robert FAGUY : «Le numérique» contamine le théâtre qui n'est plus aussi linéaire qu'autrefois. C'est un théâtre plus éclaté dont le texte a perdu de sa prestance. Le public est amené à être moins captivé par le contenu que d'être davantage happé par le bonheur de sa présence à une performance livrée dans l'ici et le maintenant. L'important pour lui, c'est de vivre une expérience. Il y a toutefois à prévoir un retour du balancier, où le contenu textuel sera exploité et dans de manière différente par des spectateurs « expérimentés » qui tisseront des liens féconds et créatifs avec la forme performative.»

René AUDET : «Le numérique, particulièrement en études littéraires, peut être autant un objet qu'un outil. Les pratiques littéraires numériques se diversifient et illustrent le potentiel d'expérimentations rattaché à un support qui n'est plus fixe, qui facilite la mise en réseau et qui est souvent détourné par les créateurs (des hyperliens à Google Maps). Pour les chercheurs, les outils informatiques obligent à penser autrement, tant dans les modalités du travail partagé que pour la diffusion du savoir. Aujourd'hui s'imposent à la recherche en arts et lettres une plus grande appropriation des outils par les chercheurs (dans une logique de bricolage), une collaboration et une mise en commun des codes, des expérimentations, de même qu'une adhésion au libre accès dans l'esprit d'une démocratisation du savoir.»



Guillaume PINSON : «Pour l'histoire de la culture médiatique, le numérique ouvre d'immenses possibilités: avoir accès au corpus des journaux anciens numérisés constitue une chance exceptionnelle. Pour lire la presse ancienne, il fallait naguère multiplier les voyages et les longs séjours en bibliothèque. Elle est maintenant de plus en plus présente à nos écrans, ce qui permet de comparer les sources, de voyager d'un pays à l'autre, d'étudier les modèles médiatiques et leurs circulations à travers le monde, comme c'était le cas dans la francophonie du 19e siècle.»

Francine CHAREST : «Il convient de mieux définir les critères d'influence sur l'opinion publique depuis l'existence de l'apport du numérique dans l'expression des commentaires à l'endroit de l'action d'une cible visée, par exemple. Il s'avère alors que le niveau élevé de virulence de ceux-ci commande une réponse immédiate. Mais lorsqu'ils sont la simple traduction d'un avis plus ou moins original, il est préférable d'attendre de voir la suite qu'ils auront dans l'espace web avant de réagir. C'est lors d'une telle situation que le numérique devient un outil de surveillance et d'alerte à nul autre pareil.»



Guillaume LATZKO-TOTH : «Le « numérique » s'inscrit dans une longue filiation d'objets qui ont focalisé l'attention des chercheurs en communication au cours des trois dernières décennies. Ainsi, l'irruption de l'ordinateur dans la médiasphère, par sa métamorphose de « machine à calculer » en « dispositif de communication », survient au moment même où le champ des études en communication s'institutionnalise dans les universités. Sur la toile de fond des études empiriques et des réflexions théoriques sur les médias de masse, ce phénomène émergeait interpellait les traditions de recherche naissantes, les amenant à réviser leurs modèles.»

« OYEZ! OYEZ! OYEZ! »

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique

à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca

Calendrier

Previous						
Next						
mai 2014						
L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

SPUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3339
Université Laval
Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2955
Télécopieur : 418.656.5377

spul@spul.ulaval.ca